

UNION NATIONALE des AVEUGLES
et DEFICIENTS VISUELS

N° 73
Mars 2020

Magazine gratuit

Colin-Maillard

Le journal d'information trimestriel de l'UNADEV

www.unadev.com



**15 ANS DE LA
LOI HANDICAP :
L'UNADEV TOUJOURS
MOBILISÉE**

Chère(s) donatrice(s), cher(s) donateur(s),

C'est avec enthousiasme que nous entrons dans cette nouvelle année 2020 !

2020 est l'année de nos 90 ans : l'occasion de nous interroger sur ce qui a fait notre association, ce qu'elle est aujourd'hui, et surtout sur ce qu'elle sera demain. Cette année charnière sera marquée de projets majeurs pour faire évoluer l'UNADEV et servir toujours mieux la cause de la déficience visuelle. Nous avons à cœur de développer des missions qui serviront au plus grand nombre, à la fois aux besoins concrets de nos bénéficiaires, mais aussi au grand public qui a aussi besoin d'être sensibilisé à ce handicap et au vivre ensemble.

En 2020, nous célébrons les 15 ans de la loi du 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Et pour ce rendez-vous, l'UNADEV lance sa première **grande campagne de sensibilisation au handicap visuel par une vidéo** relayée sur les réseaux sociaux pour faire de la déficience visuelle une grande cause nationale.

La problématique principale traitée dans cette vidéo est liée au « mieux vivre ensemble » elle aborde le **civisme, l'inclusion**, le dépassement des clichés, la reconnaissance des **compétences** et des capacités des personnes, au-delà du handicap, la sensibilisation aux problèmes **d'accessibilité et d'autonomie et l'insertion professionnelle**.

Vous le savez sans doute, nous sommes très investis sur le sujet de la recherche médicale et la prévention des maladies cécitantes, notamment à travers la lutte contre le glaucome.

Quant aux innovations technologiques, elles ne sont pas en reste puisque nous avons lancé un appel à projets national en 2019 pour financer de nombreux projets, à l'image de celui que vous trouverez en p. 5. Les nouvelles technologies constituent en effet un levier important d'autonomisation pour les personnes déficientes visuelles.

Pour réaliser ces projets, votre soutien nous est indispensable et nous espérons pouvoir continuer à compter sur vous, afin de nous aider à écrire l'histoire de demain.

Recevez dès maintenant nos chaleureux remerciements pour votre générosité et votre fidélité, car si nous en sommes là, c'est avant tout grâce à vous.

Avec toute notre gratitude,



Magalie GREA
Directrice Générale

www.unadev.com

Colin-Maillard - Mars 2020 - N°73

SOMMAIRE

3.

INVENTER L'UNADEV DE DEMAIN

4.

ZOOM SUR LES 15 ANS DE LA LOI HANDICAP DU 11 FÉVRIER 2005

5.

MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ : VIOO! UNE SOLUTION INNOVANTE

6.

L'UNADEV MOBILISÉE POUR LA SEMAINE MONDIALE DU GLAUCOME 2020

7.

ADOPTER LES BONS REFLEXES POUR PROTÉGER VOTRE VUE

8.

ILLUMINEZ LA VIE DE CEUX QUI SONT DANS LE NOIR

Colin Maillard est disponible en gros caractères sur simple demande à donateur@unadev.com et en version pdf sur notre site unadev.com.



Directrice de la publication : Magalie Grea
Rédaction : Direction de la communication
Exécution graphique : BVM Communication, Mérignac (33)
Impression : Groupe Imprim - Gradignan (33)
Tirage : 400 000 exemplaires

N°CPPAP 1023 H 93228 - Dépôt légal : à parution - Gratuit
Publications : Trimestrielle - Janvier, Mars, Juillet, Septembre
Crédits photos : UNADEV - AdobeStock
Pièces jointes : Bilan des missions sociales 2019, Porte-Adresse, Enveloppe retour



 **Tous les papiers se trient et se recyclent**

Suivez-nous
sur les
réseaux
sociaux





L'UNADEV a pour mission d'apporter des services adaptés aux besoins des personnes déficientes visuelles en phase avec les exigences de la société actuelle.

Avec l'essor des nouvelles technologies, l'apparition de nouveaux usages et l'évolution du monde qui nous entoure, l'enjeu pour notre association est d'innover pour répondre toujours mieux aux attentes de notre public et rester pertinent dans nos actions.

Ainsi, à l'occasion de son 90ème anniversaire, l'UNADEV entame une réflexion collective sur son organisation et ses missions en associant toutes ses parties prenantes. Ce travail va nous projeter pour les 5 à 10 ans à venir vers la construction d'une UNADEV encore plus adaptée aux besoins de nos bénéficiaires.

Magalie Gréa, Directrice Générale de l'UNADEV, nous en dit plus sur cette démarche collaborative.

Quel est l'objectif de ce travail mené sur les missions à destination des bénéficiaires de l'UNADEV ?

Notre monde est en profonde mutation. Chaque institution est aujourd'hui appelée à s'adapter, à évoluer en écho à ces changements, tout en restant fidèle à ses racines et à sa raison d'être. L'objectif de ce travail d'introspection, qui va impliquer tous les acteurs volontaires, est de

définir le projet de l'UNADEV pour les personnes déficientes visuelles pour les années à venir. La définition d'un tel projet passe par la réponse à trois questions :

> *D'où venons-nous ?* : il n'y a pas d'avenir sans compréhension de son histoire

> *Où en sommes-nous ?* : le présent nous tend des défis importants, mais aussi de très belles opportunités

> *Où voulons-nous aller ensemble ?* : osons rêver notre association !



Par quels moyens comptez-vous mener à bien ce projet ?

La complexité du monde nécessite le recours au travail collaboratif pour répondre à de telles questions : une personne seule, une instance seule ne peuvent plus tout savoir. Nous allons prendre le temps, en partant des recommandations du « terrain » - les huit centres régionaux de l'UNADEV -, de coconstruire une première série de réponses. Ces recommandations seront ensuite travaillées par différents cercles : les administrateurs, les adhérents, les usagers, les professionnels, mais aussi les donateurs. Nous nous ouvrirons aussi à des cercles extérieurs à l'association (ex. des experts). Une seule règle à chacune de ces étapes : on peut tout faire bouger... si on a mieux à proposer !



Selon vous, à quoi devrait ressembler l'UNADEV de demain ?

C'est à nous de le définir ensemble. J'ai la conviction qu'il y a énormément de ressources dans les différents publics de l'UNADEV pour inventer l'UNADEV de demain. Au fur et à mesure que je rencontre des bénéficiaires, des adhérents, des donateurs, des bénévoles ou encore des salariés, je fais le même constat : les idées ne manquent pas et nous pouvons nous appuyer sur les contributions de tous pour innover et apporter des réponses nouvelles tout en restant fidèle à notre vocation.

Voilà maintenant 15 ans que la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, dite loi handicap, a été promulguée.

Qualifiée d'historique à l'époque, elle constitue le texte principal sur les droits des personnes en situation de handicap depuis 1975.

Quels sont les progrès et les perspectives que l'on peut en tirer ?

Éducation, formation et insertion, citoyenneté, habitat, transport, couverture sociale et protection juridique, sont autant de domaines concernés par cette loi du 11 février 2005 et ses nombreux textes d'application. Selon cette loi, les personnes handicapées doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits civiques, économiques et sociaux que les personnes valides. Il faut entendre par cela le droit de circuler librement, l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société, la liberté d'expression, le respect de la vie privée, du domicile et de la famille, l'éducation et l'emploi.

L'un des axes forts de cette loi de 2005 concerne l'accessibilité. Mais, il aura fallu attendre près de 10 ans pour que cet aspect de la loi soit pris en compte avec en 2014, l'ordonnance relative à la mise en place du dispositif des Ad'Ap, Agendas d'accessibilité programmés, pour les établissements et installations recevant du public (ERP). Ces agendas, destinés à permettre la mise aux normes sans recourir de sanctions, en sont maintenant à la réalisation et la concrétisation des travaux.

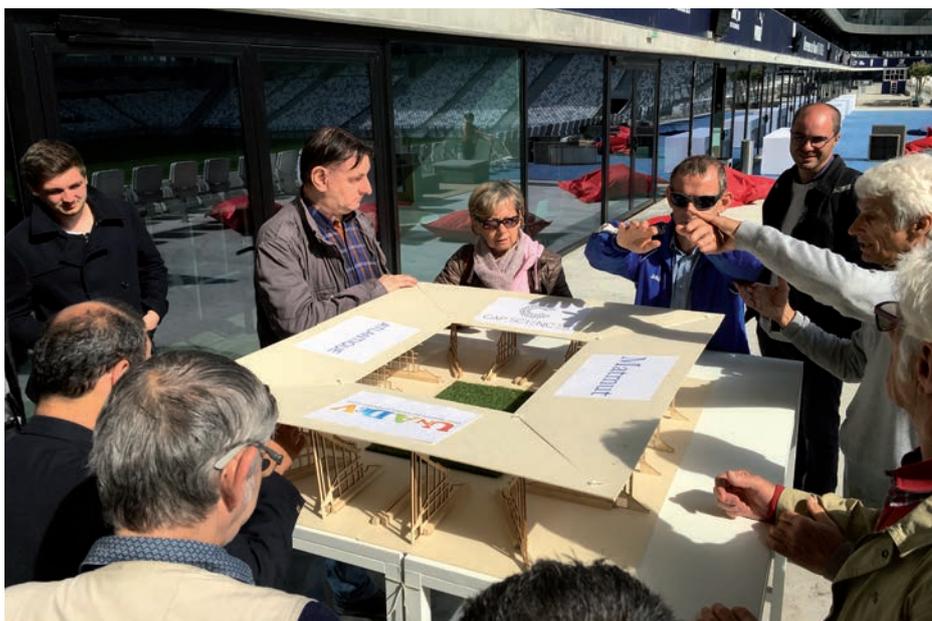


15^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA LOI HANDICAP DÉCOUVREZ LA VIDÉO DE L'UNADEV SUR LE HANDICAP VISUEL

Pour promouvoir cette société inclusive tant espérée, l'UNADEV a souhaité profiter de cette date anniversaire pour sortir sa vidéo de sensibilisation au handicap visuel « **Le parcours du Malvoyant** ».

Diffusée sur le réseau social Facebook, cette vidéo met en scène le quotidien d'une personne malvoyante dans ses déplacements au quotidien, dans la rue, face aux incivilités et au manque d'attention porté aux personnes handicapées visuelles.

L'objectif est de rappeler que pour parvenir à cet idéal, tout le monde doit se sentir concerné pour faire avancer la société, donner toute leur place aux personnes handicapées. L'inclusion est autant bénéfique aux personnes déficientes visuelles qu'aux autres. Elle permet de porter un regard différent sur la vie, d'apprendre les règles de citoyenneté et de vivre ensemble.



Aujourd'hui, les technologies permettant aux déficients visuels de s'orienter, de se localiser et de se guider dans les bâtiments, sont dans leur ensemble basées sur l'utilisation de balises radio et présentent plusieurs inconvénients. D'un côté, les exploitants font face à des coûts élevés concernant l'acquisition des technologies, leur mise en place et leur maintenance. De l'autre, les utilisateurs se contentent d'informations sur leur environnement inadéquates ou incomplètes.

Le manque laissé par ces technologies contribue à l'enclavement des déficients visuels, qui ne peuvent accéder de manière autonome à certains établissements, et par extension à certains services. De ce constat et de la rencontre entre la société My Digital Buildings et Anthony Martin's Misse, non-voyant et spécialiste dans la mise en accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public) est né le projet "Vioo!", co-porté par les deux parties.

LE JUMENT NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT : UNE BASE TECHNOLOGIQUE À MULTIPLES USAGES

L'entreprise My Digital Buildings, dirigée par Emeric Mourrot et Nicolas Gerchenzon, est spécialisée dans la création du jumeau numérique des bâtiments. Elle utilise différentes technologies de scan 3D qui vont capturer les données 3D et images du bâtiment, assemblées sous la forme d'une modélisation en 3D et d'une visite virtuelle (façon Google Street View).

Le jumeau numérique du bâtiment est également une base permettant de créer des applications de localisation et de guidage indoor. Une solution que l'entreprise a décidé d'enrichir et d'adapter pour les déficients visuels.

« VIOO! », L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE POUR UN APPOINT SOCIAL

« Avec le projet Vioo!, nous voulons créer une application pour les ERP, à la charge des exploitants et gratuite pour les

utilisateurs. Dans un lieu équipé de notre jumeau, la personne malvoyante prend son smartphone et balaie la pièce avec sa caméra. L'application compare les images acquises par l'utilisateur et celles captées au préalable lors de la numérisation du bâtiment. Ensuite, grâce à de la reconnaissance d'image Vioo! renvoie à l'utilisateur sa position exacte et une description de ce qui l'entoure. Il est alors possible de générer des itinéraires précis sans obstacles, de prendre connaissance des volumes et des aménagements en temps réel. C'est ce que nous appelons le guidage contextuel », explique Anthony Martin's Misse. Cette technologie ne s'appuie sur aucune infrastructure à mettre en place dans le bâtiment, ce qui en fait une solution déployable rapidement et à moindre coût. Ainsi, Vioo! entend ouvrir de nouvelles perspectives en matière de mobilité et améliorer durablement le quotidien des déficients visuels dans l'accès aux lieux publics, et par extension à la santé, l'éducation, l'alimentation, la culture, aux transports et aux loisirs.

UN PROJET SOUTENU PAR L'UNADEV

Vioo! a été retenue par l'UNADEV lors d'un appel à projet national lancé en 2019. Un soutien important pour l'équipe de My digital buildings, qui souhaite avancer en co-développant l'application avec des déficients visuels, des entreprises du secteur comme Okeenea, des ergothérapeutes et des acteurs institutionnels liés à l'innovation et au handicap visuel, tels que l'UNADEV et l'IRSA.

ADOPTER LES BONS REFLEXES

pour protéger votre vue

Voici 5 recommandations à adopter au quotidien pour éviter un vieillissement précoce de votre vue et préserver vos yeux de la meilleure manière possible :

1

Une surveillance régulière chez l'ophtalmologue. Tous les 3 ans avant 40 ans puis tous les 2 ans maximum passé 40 ans. Pour les patients atteints de diabète ou présentant une pathologie oculaire, le suivi doit être fait plus régulièrement, en fonction des recommandations du professionnel.

2

Une protection anti-UV adaptée. Si l'exposition aux rayons lumineux est faite de manière prolongée et sans protection, des pathologies oculaires telles que la cataracte ou la dégénérescence maculaire liée à l'âge, qui atteint la zone centrale de la rétine, peuvent se développer. Il est fortement recommandé d'avoir un indice de protection à hauteur de 4 pour des lieux très à risque comme à la mer ou à la montagne. Chez les enfants, une protection solaire adaptée est indispensable lors des sorties à l'extérieur et cela dès le plus jeune âge, afin de favoriser un développement oculaire dans les meilleures conditions possibles.

3

Une alimentation spécifique. Certains aliments protègent notamment les cellules de la rétine et le retardement de l'apparition notamment de la DMLA, grâce aux antioxydants que l'on retrouve dans les Oméga 3 (huile de colza, poissons gras comme le saumon ou les sardines) et les vitamines A, C et E présentes dans les fruits et légumes orangés, les agrumes, les amandes, noisettes et avocats.

4

Une vigilance face aux écrans (ordinateurs, tablettes, télévision ou encore téléphones portables). En effet, la lumière bleue émise par ces écrans est néfaste et abîme les cellules de la rétine accélérant ainsi leur vieillissement. Ce sont les photorécepteurs qui sont détruits par cette lumière bleue. Le port de lunettes anti reflets serait efficace au cas par cas, en particulier pour les personnes travaillant sur écrans à longueur de journée. Mais, le remède le plus efficace reste la prise de pause régulière en cas de travail prolongé sur écran. La règle des trois « 20 » consiste à regarder à une distance de 20 mètres (de préférence vers la lumière naturelle extérieure) durant 20 secondes sans rien fixer, toutes les 20 minutes.

5

Un entretien quotidien avec des gestes simples à faire chez soi. Pour les femmes, le démaquillage doit être systématique pour empêcher la présence de corps étrangers sur la surface de l'œil et qui affecteraient le film lacrymal. La fatigue visuelle peut être présente surtout en fin de journée et peut s'accompagner de picotements et brûlures. Pour cela, passez un gant ou coton chaud sur vos paupières tout en massant légèrement et doucement. Tout acte fait avec les mains doit être pratiqué après lavage de celles-ci afin d'éviter d'autres infections telles que la conjonctivite.

